

12/11/2020 _ LE DINGHOF D'ADELSHOFFEN DU CHAPITRE SAINT-THOMAS DE STRASBOURG XII e – XVIII e siècle.

QU'APPELLE-T-ON UN DINGHOF ?

Nom allemand sans équivalent en français qui peut être traduit par cour seigneuriale ou domaniale. Il s'agit d'une forme d'organisation rurale répandue au Moyen Âge dans le monde germanique. Elle est fondée sur un contrat entre un seigneur laïc ou ecclésiastique qui concède des terres lui appartenant, à des tenanciers ou Huber en échange de redevances ou de services. Le Dinghofmeier (sorte d'intendant), proposé par les Huber et reconduit annuellement par le Chapitre au cours du plaid (cour de justice), supervisait ces derniers, administrait la cour, recevait les redevances et surveillait les terres ou « tenures ». Il était responsable de la tenue d'un ou plusieurs plaids judiciaires par an dans l'enclos du Dinghof où il habitait probablement lui-même.

Pour en savoir plus cliquez sur le lien :

[12-11-2020 Notice historique Dinghof](#)